

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2019

Le mardi 18 juin 2019, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 1840 et propose de désigner Eddy ACACIA pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur ACACIA procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, Christophe AMANY, M. Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IELH
M. Bruno CHARLES
M. Kader CHARNI

POUVOIR A :

Mme PICOT

Mme RIVOIRE
Mme AIT-MATEN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 7 MAI 2019. Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, (santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'une délibération classique, que l'on voit chaque année, d'attribution de subventions aux associations qui œuvrent en direction des personnes en grande difficulté, pour un montant total de 1 380 070 euros.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par le foyer Notre-Dame des Sans-Abri, pour une subvention de 7 000 euros puisque cette année, ce sont eux qui vont porter l'opération « tous unis, tous solidaires ».

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 – 30278 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 600 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : J'ai vu le haussement de sourcils de Monsieur GEOURJON et vous avez raison parce que c'est cette délibération qui porte sur le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, la première concerne plusieurs subventions à plusieurs associations, notamment le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri sur le fonctionnement du Centre Gabriel Rosset entre autres.

Ce dossier est celui où ils seront chargés de porter l'opération « tous unis, tous solidaires » pour un montant de 7 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - 30625 – Conventions de dons alimentaires par la ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées – Direction de l'Education.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de voter des conventions de dons alimentaires par la ville de Lyon à des associations dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire lié à la restauration scolaire.

La ville de Lyon a décidé de conventionner avec les Restos du Cœur du Rhône, le Chaînon manquant et la fondation Armée du Salut - Arche de Noé, pour qu'elles puissent venir collecter les denrées et les plats préparés de nos restaurants scolaires, qui n'ont pas été utilisés bien entendu.

Cette délibération a deux points importants : la convention avec ces trois associations, et la deuxième convention, celle que l'on va passer avec ProxiDon, une plateforme collective, créée par la Banque Alimentaire, qui met en relation les restaurateurs, les associations, les distributeurs

alimentaires. Les restaurants scolaires pourront inscrire sur la plateforme les denrées qu'ils ont à disposition et les associations, en temps réel, pourront s'inscrire et aller récupérer les dons.

C'est une façon de lutter à la fois contre le gaspillage alimentaire et intensifier notre aide aux plus démunis.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – Correction des tarifs des salles transférées à la mairie du 7^e arrondissement de Lyon.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Le conseil d'arrondissement avait adopté le 17 mai 2010 la refonte des tarifs des salles municipales transférées : la Maison de la Guillotière, l'impasse des Chalets, le Centre Berthelot, la Maison Ravier et les Pavillons.

Cette délibération prévoyait un tarif de base, adapté à la capacité des salles louées et le tarif était ensuite modulé selon la durée de l'occupation, si c'était une association, un particulier, s'il y avait une présence le weekend etc.

Le tableau récapitulatif annexé à la délibération de 2010 que nous avons tous voté à l'unanimité, comportait des erreurs matérielles : les 3 salles de la Guillotière sous-estimées en capacité, la salle C et E de Ravier dont les capacités ont été inversées et la salle des Chalets annoncée à 35, qui en accueille 16 seulement.

Depuis 2010, les services de la mairie du 7^e arrondissement appliquent les tarifs qui s'adaptent aux capacités réelles et non pas les tarifs sur lesquels nous avons délibéré.

L'erreur matérielle de 2010 n'a eu aucun impact sur la facturation. La trésorerie, en début d'année puisque nous n'avons plus de régie en mairie d'arrondissement, a attiré notre attention sur cette différence et a souhaité que nous nous mettions en conformité avec un effet rétroactif.

Les tarifs facturés aux associations restent à l'identique et les prix sont inchangés depuis 2010. Les modalités de calcul et de mise à disposition délibérés en 2010 restent identiques.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - 30491 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros.

Nous sommes concernés par 3 associations : Le MUADIR, Mouvement d'union et d'action des déportés et internés de la Résistance, pour un montant de 2 300 euros inchangé par rapport à 2018 ; la FARAC, la Fédération des amicales régimentaires et d'anciens combattants de Lyon et de sa région, pour un montant de 3 500 euros, montant inchangé par rapport à l'année dernière ; l'ARAC, Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre, pour un montant de 270 euros, montant inchangé par rapport à l'année dernière.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – 30488 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 40 400 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de voter l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 40 400 euros.

Nous sommes concernés par 3 associations : ALLIES, association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale pour un montant identique à celui de l'année dernière 3 000 euros ; La Fondation Armée du Salut - Arche de Noé pour un montant de 2 650 euros ; IBUKA Rhône-Alpes, pour un montant de 2 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Personne intéressée, Madame CONDEMINE ne participe pas au vote)

7 - 30691 - Concession de service public pour la fourrière automobile - Choix du titulaire, approbation du contrat, autorisation de signer la convention, approbation des tarifs – Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de la concession de service public pour la fourrière automobile - Choix du titulaire, approbation du contrat, autorisation de signer la convention, approbation des tarifs.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} août 2009, la gestion de la fourrière automobile est assurée dans le cadre d'une délégation de service public.

Pour permettre le lancement du renouvellement de la concession, la commission consultative des services publics locaux, la CCSPL, s'est réunie le 19 juin 2018 et a émis un avis favorable sur le principe de gestion déléguée.

Vous avez tout le détail dans le rapport, au niveau du déroulement de la procédure et des choix des concessionnaires, les caractéristiques générales du projet de contrat, le choix du délégataire, avec des critères indiqués.

La qualité de service et du projet proposé a été appréciée ainsi que les aspects financiers.

Vous avez le détail des deux choix et comment a été finalement choisie EGS pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2024.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Il faut préciser que le délégataire actuel n'a pas candidaté pour le nouveau contrat.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - 30486 - Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite "Déclaration de Paris" dans le cadre de "Villes sans sida – les villes s'engagent" - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de la programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : la lutte contre les IST, le sida et hépatites, la prévention des addictions, la souffrance psychique au travers de la santé mentale.

Nous sommes concernés par la structure « Avenir Santé » rue Bancel dans notre arrondissement qui mène des actions pour la prévention des addictions en direction des jeunes, notamment sur les Berges du Rhône.

Le montant proposé cette année est de 7 500 euros, comme l'an dernier.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9-30594 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 131 800€ - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et Casino - Approbation de conventions d'applications - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous sommes sur une délibération de soutien à des associations culturelles. Le cas échéant, je laisserai compléter mon collègue Loïc GRAER qui a amplement participé aux décisions sur ces enveloppes-là.

Pour les arts visuels, nous sommes concernés dans le 7^e arrondissement par « la Sauce Singulière ». Il s'agit là de la soutenir pour l'organisation de la Biennale Internationale d'Art Hors Normes, qui est un évènement majeur dans notre arrondissement depuis des années, qui réunit une centaine d'artistes, qui va représenter une frange de l'art contemporain que l'on appelle l'art singulier parfois appelé art brut.

Le lieu central est aux Halles du Faubourg (Lyon 7^e), mais elle investira également le Musée des Moulages, l'Orangerie, l'Université Lyon 2, l'Université Lyon 3, l'UCLY et une quarantaine de lieux répartis sur la Métropole et la Région.

Le montant de la subvention est de 4 000 euros.

FRIGOBELLEVUE dont le siège est dans le 4^e mais qui intervient beaucoup dans notre arrondissement aux Halles du Faubourg, est une association historique musicale lyonnaise et ce collectif propose une série d'ateliers de création radiophonique (banque du son, prise du son, interview et montage) où chacun peut venir apprendre à monter sa propre émission de radio ainsi que sur la mémoire des musiques actuelles de Lyon.

ELSHOPO, soutenue par un montant de 2 000 euros comme l'année dernière, réunit le public autour d'une micro architecture inspirée des stands de Streets- Food japonais.

Depuis le 1^{er} décembre 2016, l'association ELSHOPO occupe un local près de la place Jean Macé, nommé « Cosmodule » dans lequel est installé l'atelier de 4 artistes résidents, ainsi qu'un espace galerie. Dans ce local, l'idée est de développer régulièrement le projet Okonomiyaki Party, un format qui propose de réunir le public autour d'une micro architecture inspirée des stands de street-food japonais, en parallèle à des expositions, des workshops, des conférences ou concerts.

Je vous invite à découvrir son travail.

Les Inattendus, pour son festival en biennale consacré aux films hors normes et des projections régulières de documentaires, de cinéma et vidéos expérimentales. Il y a des projections toute l'année à différents endroits dont régulièrement à la bibliothèque Jean Macé. Le montant de la subvention est de 7 000 euros.

Pour terminer, une association dont le siège n'est pas situé dans le 7^e arrondissement mais dont l'activité se situe dans notre arrondissement, c'est la Taverne Gutenberg, notamment pour son activité aux Halles du Faubourg. Le montant de la subvention est de 10 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 – 30626 – Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros – enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cette fois il s'agit de théâtre et nous sommes concernés par l'association Balises ; il s'agit du regroupement de théâtres indépendants et d'un festival, pour mettre en place des actions afin d'élargir le public avec une offre tarifaire.

Le montant de la subvention est de 6 000 euros.

A.M.P.O.U.L.E. Théâtre, très lié au précédent, fondé en 2005 par le metteur en scène et comédien Nicolas ZLATOFF, regroupe des artistes aux domaines de compétences variés (comédiens, danseurs, musiciens, créateurs sonores, plasticiens, informaticiens), qui a présenté Sumposium (Banquets de la pensée) au Périscope à l'automne en lien avec l'Université Populaire.

Il travaille avec le théâtre de l'Elysée ; le montant de la subvention est de 2 000 euros.

Le ballet Cosmique : c'est aussi une structure liée au théâtre de l'Elysée, pour un montant de 2 000 euros.

La Compagnie Traversant 3 qui est le « grand-père » de toutes les structures culturelles du 7^e arrondissement, qui est là depuis 25 ans, à une époque où notre arrondissement avait une vie culturelle moins riche qu'aujourd'hui, pour un montant de 3 000 euros.

La Compagnie Gwenaël Morin qui a travaillé avec Michel Raskine pendant trois ans est une compagnie émergente qui fonctionne très bien au niveau de la Métropole de Lyon et au-delà, pour un montant de 10 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - 30593 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de

130 000 euros – enveloppe "Casino" Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Dans le domaine des musiques classiques et contemporaines, nous sommes concernés par Léliopolis – Ensemble Op.Cit. L'association Léliopolis, créée en 2007, a pour objet d'organiser et de promouvoir les activités musicales de l'ensemble Op.Cit, Orchestre pour la Cité, ensemble à la croisée du répertoire de tradition classique et des musiques improvisées. C'est un maintien de soutien pour un montant de 2 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - 30592 - Attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 97 500 euros - Approbation d'une convention cadre avec la compagnie MPTA - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel.

Le 7^e arrondissement compte beaucoup de projets circassiens, notamment les clowns. Mais là, on commence par la Compagnie Arrangement Provisoire qui accompagne le travail chorégraphique de Vania Vaneau et Jordi Galí, tous deux danseurs et chorégraphes. Chacun y déploie une écriture propre, tout en partageant un savoir-faire tant dans la réflexion que dans l'élaboration de leurs projets.

Ils ont présenté leur travail à Villeurbanne ainsi qu'à Grenoble. Il ya un rayonnement dans la Métropole et au-delà, ce n'est pas toujours évident pour les compagnies de danse. Notre soutien est de 3 000 euros comme l'année dernière.

La Compagnie PUERIL PUERIL, que je vous engage à découvrir car c'est extrêmement drôle et intelligent au niveau de la chute et de l'équilibre, bénéficie d'un montant de 2 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 – 30556 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association La Voie de l'écrit, pour l'organisation d'ateliers participatifs de peinture en plein air, le 14 septembre et le 2 novembre 2019 – Direction des Evénement et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : La Voie de l'écrit dont le nom est peu connu mais dont le travail est connu par les habitants de la Guillotière a pour objet la promotion d'artistes, avec une prédilection pour les artistes plasticiens.

L'association invite régulièrement des artistes à peindre en extérieur sur le mur dit « La Gâche », situé à l'angle des rues Sébastien Gryphe et Jangot vers la place Mazagran.

Cela fait quelques années que je souhaitais que nous les aidions et je suis très content que la ville de Lyon ait trouvé un moyen de les aider, car ils ont peu de moyens mais beaucoup d'énergie et d'envie.

Leur travail est salué unanimement ; il s'agit de travailler avec eux sur un certain nombre d'ateliers en partenariat avec L'arche de Noé - Fondation de l'Armée du Salut et le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ».

Au mois de juillet, cette association sera notre partenaire pour « Tout l'Monde Dehors » avec des ateliers de dessin, de pochoirs etc.

Le montant est de 2 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - 30317 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatorze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 83 000 € - Approbation d'une convention cadre avec l'association After effects - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous sommes concernés par Shoot It qui est une structure d'accompagnement vidéo avec de nombreux acteurs de la scène lyonnaise et régionale.

Depuis sa création, le collectif a filmé 130 artistes dont 60 lyonnais (Schlaasss, As Animals, Fakear, Erotic Market, Holy Two, Last Train, Denis Rivet, Nazca, Grolektif, Joe Bel etc).

Shoot It organise l'événement annuel Premiers Clips mais travaille également avec des lieux de diffusion, le Ninkasi, l'Epicerie Moderne, les festivals Woodstower, Nuits Sonores. Il s'agit de les soutenir pour leur travail pour 2 000 euros.

Woodstower, association, créée en 1997, organise chaque année, fin août, le festival Woodstower au parc de Miribel Jonage autour d'une soirée concerts, d'un village artisanal, des spectacles de rue.

La volonté de Woodstower est de mélanger les couleurs musicales, et d'ajouter aux têtes d'affiches de la soirée des formations émergentes régionales. Le festival affirme trois axes forts de son projet : la richesse des propositions artistiques, les actions de développement durable et une composante sociale (chantiers d'insertion, aménagements pour les personnes handicapées).

Il y a une implication de plus en plus grande de Woodstower à saluer et il s'agit d'une augmentation de notre soutien qui passe à 5 000 euros.

Depuis 2000, l'association Artis MBC, située au cœur de la Guillotière œuvre à faciliter la pratique musicale en organisant des rencontres de musiciens de tous horizons, de tout âge, du débutant au confirmé, autour de projets concrets. L'association organise chaque trimestre des concerts et soutient de nombreux événements musicaux (Festival de musique de rue de la Guillotière, jam-sessions, interventions artistiques, spectacles...). Artis soutient et accompagne quatre formations dont la Fanfare des Pavés (orchestre de rue de 25 musiciens dont 5 professionnels).

Le montant de la subvention est de 1 500 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - 30612 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de la Cour d'Honneur de l'Espace Berthelot sis 14 avenue Berthelot à Lyon 7^e , au profit de la Compagnie Quart de Seconde pour son projet « Lumières sur les Arts de la Rue » présenté dans le cadre de Tout Le Monde Dehors les 2 et 3 août 2019 EI 07 075 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : La ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Espace Berthelot », sis 14-16 avenue Berthelot à Lyon 7^e, relevant de son domaine public.

Les bâtiments de l'Espace Berthelot accueillent de manière permanente le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, mais aussi l'Institut d'Etudes Politiques, l'Institut des Sciences Humaines, pour ne citer que les plus importants. La Cour d'Honneur est un espace public où de nombreuses associations présentent des spectacles ou organisent leur fête annuelle.

La Compagnie Quart de Seconde a sollicité la ville de Lyon pour la mise à disposition de la Cour d'Honneur de l'Espace Berthelot pour la période 31 juillet 5 août 2019 au afin d'y présenter son projet « Lumières sur les Arts de la Rue » dans le cadre de l'évènement « Tout L'Monde Dehors » organisé par la ville de Lyon.

Je voudrais remercier Madame la Maire et son cabinet qui se sont démenés pour trouver ce lieu.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 – 30554 – Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros – Approbation de conventions types – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de soutien aux évènements assez classiques ; considérant l'intérêt que présente l'activité de ces associations sur le plan culturel et évènementiel, la ville de Lyon a souhaité soutenir ces associations sur les plans administratifs, communicationnels et techniques. Le soutien financier alloué à ces associations leur permet essentiellement de prendre en charge une partie des besoins techniques nécessaires à certaines prestations musicales : son, lumière et régie.

Au niveau de Gerland : le boulevard de l'électro est un des évènements majeurs de la Fête de la Musique au niveau de la programmation officielle lyonnaise et, en partenariat avec la mairie de Lyon et la mairie du 7^e arrondissement, la place Mazagran avec l'association Artis.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 – 30616 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération "1 Marché, 1 Chef, 1 Recette"- Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché pour la réalisation de l'opération "1 Marché, 1 Chef, 1 Recette".

Cette année cela se déroulera du 17 au 22 septembre, et pour le 7^e arrondissement place Saint-Louis le marché du dimanche 22 septembre.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 – 30695 – Accompagnement exceptionnel des commerçants et artisans du secteur Guillotière, Saxe Gambetta, Jean Macé - Mesures d'exonérations d'occupation commerciale du domaine public suite aux manifestations dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes – Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit de l'accompagnement exceptionnel des commerçants et artisans du secteur Guillotière, Saxe Gambetta, Jean Macé, par des mesures d'exonérations d'occupation commerciale du domaine public suite aux manifestations dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes.

Je tiens à préciser qu'avec Madame la Maire et un certain nombre de commerçants, nous avons fait remonter l'importance d'accompagner nos commerçants qui ont été profondément impactés lors des manifestations diverses du samedi après-midi, depuis plusieurs mois.

Nous sommes contents que les commerçants se voient attribuer un dégrèvement de l'occupation de l'espace public pour juillet, août et septembre.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Nous sommes tous très heureux que les commerçants du 7^e arrondissement puissent bénéficier des mesures de la Presqu'Île parce qu'ils ont bien souffert, notamment, du fait de l'interdiction de la Presqu'île et les quais du Rhône côté 7^e ont été bien investis par les manifestants.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 – 30628 – Convention entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet de réussite éducative (PRE) 2019 – Direction de l'Éducation.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport propose une convention présentée tous les ans au conseil d'arrondissement, entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles dans le cadre du projet de réussite éducative.

La ville de Lyon coordonne le PRE et apporte un soutien financier au niveau des territoires concernés.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - 30545 - Approbation d'une convention tripartite entre la ville de Lyon, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône et le Conservatoire de Lyon pour l'organisation de l'intervention musicale dans les écoles primaires de la ville de Lyon – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de l'approbation d'une convention tripartite entre la ville de Lyon, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône et le Conservatoire de Lyon pour l'organisation de l'intervention musicale dans les écoles primaires de la ville de Lyon.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du PEDT que vous connaissez fort bien et elle permettra à 25 000 élèves lyonnais de bénéficier d'une offre pédagogique artistique, assurée par 35 intervenants musiciens, du conservatoire de Lyon.

Je tiens à préciser que la formation des musiciens du conservatoire de Lyon est particulièrement appréciée des élèves et des familles, particulièrement au niveau de notre arrondissement ; nous avons eu l'occasion de le constater à plusieurs reprises et cette convention permet surtout à la ville de Lyon de valoriser la dimension culturelle des parcours scolaires des élèves lyonnais.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - 30657 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Office des Sports de Lyon pour l'organisation des échanges Europod du 29 juin au 5 juillet 2019 à Birmingham – Approbation d'une convention d'application – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Office des Sports de Lyon pour l'organisation des échanges Europod du 29 juin au 5 juillet 2019 à Birmingham.

De dimension européenne, ce projet contribue au rayonnement de la Ville de Lyon auprès des jeunes sportifs allemands et anglais. Il permet dans le même temps de créer du lien entre les clubs lyonnais grâce aux temps communs inclus dans le programme.

L'Office des Sports de Lyon, la Sportjugend Frankfurt et le Sports Birmingham assurent la coordination des échanges, l'organisation des programmes communs et l'accompagnement des clubs dans leurs démarches administratives.

70 bénévoles et entraîneurs de clubs, dont une trentaine de lyonnais, encadreront ce déplacement qui mobilisera plus de 400 participants sur différentes activités.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 – 30550 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Face Grand Lyon, pour l'organisation de la 3^e édition de la Course de la Diversité, le vendredi 13 septembre 2019 – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Face Grand Lyon, pour l'organisation de la 3^e édition de la Course de la Diversité, le vendredi 13 septembre.

Ce projet s'inscrit dans le projet de « la France qui bouge », porté par le ministère des sports et qui a pour vocation de promouvoir l'activité physique pour toutes et tous en favorisant le développement de la cohésion par le sport dans toute la société.

En 2018, 600 coureurs ont participé à cette manifestation et, cette année, 1 000 participants sont attendus. Ce rendez-vous sportif réunit au parc de Gerland salariés, dirigeants d'entreprise, organisations en particulier autour de la thématique de la diversité.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - 30548 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 4^e édition du "Nordic Walkin'Lyon", du 12 au 13 octobre 2019 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 4^e édition du "Nordic Walkin'Lyon", du 12 au 13 octobre.

Cette quatrième édition du « NordicWalkin' Lyon » permettra de faire découvrir la marche nordique et proposera des parcours dans les plus beaux sites de la ville de Lyon. Sport de plein air, il s'agit d'une marche accélérée avec des bâtons de marche spécifiques. Extrêmement populaire dans les pays scandinaves, cette discipline se pratique été comme hiver. C'est un dérivé du ski de fond.

Durant ces deux jours, un Salon de la Marche Nordique sera situé au cœur de la petite prairie du parc de Gerland à Lyon 7^e.

Le départ et l'arrivée des différents parcours se dérouleront au parc de Gerland.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 – 30544 – Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17^e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre 2019 – Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17^e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre.

Nous sommes habitués à cet évènement ; en 2018, 6 700 participants ont participé aux différents itinéraires.

Cette association a pour objet toutes les formes de pratique du VTT, sans classement, sans chronométrage.

Le dimanche 8 septembre, les sites de départ et d'arrivée des parcours seront organisés au parc de Gerland. Quatre circuits qui correspondent aux niveaux et aux envies de chacun sont de nouveau proposés.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - 30543 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon, pour l'organisation de la manifestation "Open Sport de Lyon", du 31 août au 1^{er} septembre 2019 - Approbation d'une convention d'application - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon, pour l'organisation de la manifestation « Open Sport de Lyon », du 31 août au 1^{er} septembre.

L'Office des Sports de Lyon souhaite organiser une fête multisports à Gerland, permettant de découvrir tout l'éventail du sport lyonnais pour les petits et les grands. En 2018, 5 000 visiteurs étaient présents lors de la première édition de l'« Open Sport Lyon ».

En amont de l'événement, aura lieu le « Before Open Sport Lyon », le dimanche 23 juin au centre nautique Tony Bertrand. A l'occasion de la Journée olympique et de la Fête nationale du sport, un véritable espace multisports sera proposé dans lequel le public pourra s'initier, découvrir et pratiquer tous types d'activités, même hors de l'eau. Cette journée sera aussi l'occasion de lancer le Guide des Sports de Lyon et ses 150 activités.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - 30478 - Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs. Approbation de conventions d'application - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit du dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs.

Une délibération du conseil d'arrondissement de janvier présentait le nouveau dispositif financier Trait d'Union qui vise à répondre aux initiatives prises par les clubs de sports amateurs.

Ce dispositif est complété par des moyens financiers émanant des clubs professionnels, l'Olympique lyonnais, le LOU Rugby et l'ASVEL féminin.

Pour cette 1^{ère} session, 37 projets ont été retenus dont 3 associations du 7^e arrondissement : Lyon Athlétisme pour le soutien aux femmes en difficulté, l'association laïque Gerland La Mouche par rapport au sport santé et le Tennis de table de Gerland pour le sport santé et sport culture.

Une 2^e session fera l'objet d'un vote en Conseil Municipal de septembre prochain.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 – 30658 – Adaptation de l'opération 60046574 – Travaux diverses piscines 2019-2020 - Affectation complémentaire de l'AP n° 2015-1- Programme 20004- Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Ce dossier concerne l'adaptation de l'opération 60046574 et les travaux des diverses piscines 2019-2020 avec une affectation complémentaire, qui va permettre l'ouverture de la saison estivale, le 27 juin ; la piscine de Gerland va faire l'objet de travaux pour un montant estimé à 300 000 euros.

Ces travaux concernent la réparation de fuites, les interventions sur l'hydraulique et les systèmes de traitement des eaux ; sans ces travaux, ce serait impropre à la baignade.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

M. GEOURJON : *Je pense que vous auriez été déçue si je n'intervenais pas. Je ne peux pas m'empêcher d'intervenir sur ce rapport pour parler de la piscine de Gerland et on est à 100% dans le sujet.*

J'étais intervenu lors de la séance du dernier conseil municipal, espérant une réponse de Monsieur le Maire et, sa réponse a été très brève et peu engageante pour l'avenir, l'adjoint au sport étant sur le même registre.

Je repose la question ici : si la mise à disposition gracieuse par le LOU de la piscine de Gerland se termine le 31 août 2019, c'est donc la dernière saison dans son format actuel, cette piscine est arrivée à bout de souffle dans son infrastructure, donc il faut trouver une solution.

Madame la Maire, avez-vous des bonnes nouvelles à nous annoncer sur ce dossier ? la réponse de Monsieur Le Maire est d'autant plus surprenante que je sais par un certain nombre d'entreprises privées qui ont été consultées que le LOU a deux projets pour 2 bassins, je sais même que les projets sont à peu près finalisés, qu'ils ont même des opérateurs pour la gestion de ces bassins ; ils sont allés suffisamment dans le détail pour regarder les énergies nécessaires ou les plus pertinentes pour chauffer ces bassins couverts ou non couverts.

De ce côté-là, ça avance, j'espère que côté Ville de Lyon, on avance aussi et que l'on a un cahier des charges précis pour pouvoir faire une négociation avec le LOU rugby et, comme cette piscine dont son format actuel de cette gestion municipale s'arrête le 31 août 2019, sauf prolongation de la mise à disposition gracieuse par le LOU, j'espère que les 300 000 euros dont on parle seront imputés sur l'exercice 2019 et non pas 2020 ; ce serait dommage d'imputer des dépenses qui seront caduques au 31 août 2019, sur l'exercice 2020.

Merci de vos réponses.

Mme LA MAIRE : *Je vous ferai la même réponse que lors de notre dernier conseil : je vous invite à poser votre question en conseil municipal.*

Ce que je peux vous dire ici c'est que cette somme est affectée aux travaux de la piscine de Gerland, pour la rendre utilisable, à minima en 2019 mais, comme nous n'avons aucun calendrier sur la construction de la future piscine de Gerland, et vous avez visiblement beaucoup plus d'informations que moi, il est possible que cela ne soit pas pour une seule saison.

Nous avons des habitants qui réclament l'ouverture de cette piscine en été, de nombreuses pétitions avaient eu lieu, lorsque l'on avait un moment dit que cette piscine allait fermer, donc je vous invite à voter ce rapport qui nous permet à coup sûr d'ouvrir cette piscine en 2019, peut-être en 2020, peut-être plus et, pour le reste, je vous invite à interroger le maire, lors de notre prochain conseil municipal.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 - 30532 - Dispositif de propreté berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon –Avenant n°1 à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et la ville de Lyon – Direction des Espaces Verts.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit du dispositif de propreté berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon.

Le choix de ne pas segmenter les interventions de nettoyage des espaces en fonction de leur domanialité et compétences, pour favoriser la réactivité et l'adaptabilité, a été énoncé dans le plan d'actions propreté urbaine adopté le 22 mars 2010 par la Communauté urbaine de Lyon.

Dans ce but, la ville de Lyon et la Métropole de Lyon sont convenues de recourir aux outils prévus selon lesquels la commune peut confier la gestion d'équipements de sa compétence à la Métropole de Lyon.

Ainsi, la gestion et l'entretien des berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Churchill et Pasteur ont été confiés par une convention du 7 septembre 2015, à la Métropole de Lyon.

Ce dispositif de propreté mis en place sur le site depuis 2013 est particulièrement positif et a vocation à se poursuivre. Il permet de garantir la cohérence et la qualité des prestations réalisées sur l'ensemble du site.

Un nouveau marché devra être conclu avec le même objet pour un début d'exécution fixé au 1^{er} octobre.

Or la convention du 7 septembre 2015 a été conclue pour une durée ferme de 4 ans avec une échéance au 31 août 2019. Il est donc proposé de prolonger d'un mois la convention initiale pour que son terme coïncide avec celui du marché, à savoir le 30 septembre 2019.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 – 30489 – Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 300 000 euros en investissement –Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 30 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de la programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité, et l'attribution de subventions pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 300 000 euros en investissement, ainsi que l'autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 30 000 euros auprès de la Métropole de Lyon.

Ces crédits permettent des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants des quartiers de la politique de la ville, afin de réaliser, en particulier, des projets de travaux, d'aménagement de logements, des parties communes, des espaces extérieurs, et de renforcer l'entretien de certains secteurs.

Dans le 7^e arrondissement sont concernés : pour Grand Lyon Habitat, la poursuite de la sécurisation des caves de la Cité Jardin pour un montant de 11 000 euros ; toujours pour Grand Lyon

Habitat et toujours la Cité Jardin, des petits travaux suite à du vandalisme sur espaces extérieurs et parties communes, pour un montant de 12 000 euros. Ce sont des subventions d'investissement

En termes de subventions de fonctionnement, pour Grand Lyon Habitat, un accompagnement pour l'entretien des espaces verts à la Cité Jardin, pour un montant de 6 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - 30490 - Programmation 2019 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise – Demandes de cofinancement auprès de l'Etat pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de la programmation 2019 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020.

Il s'agit de solliciter la participation de l'Etat au titre du CGET pour le cofinancement des postes qui permettent le fonctionnement de nos quartiers en politique de la ville et les politiques que nous y conduisons.

Dans le 7^e arrondissement, c'est un poste de directeur de projet quartiers anciens pour une aide du CGET demandée de 7 000 euros ; mais aussi, les cofinancements au titre de la mission de coopération culturelle du Fonds de participation des initiatives habitantes, de la participation des habitants, des petites associations locales pour un montant pour ces trois derniers points de 44 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31 – 30583 – Lyon 7^e - Acquisition par la ville de Lyon de la mitoyenneté des murs séparatifs entre les copropriétés des 4 – 6 rue Claude Veyronet 5 rue du Docteur Crestin ainsi que le groupe scolaire Julie-Victoire Daubié auprès des syndics de copropriétaires - EI07016 - n° inventaire 07016Z001 Opération 60021836 «Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020» AP2015 – 1 «Acquisitions foncières 2015-2020 », programme 00020 – Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Nous revenons sur des questions relatives à l'urbanisme et à l'immobilier, en l'occurrence la régularisation d'une mitoyenneté en copropriété et le groupe scolaire Julie-Victoire Daubié.

Ces copropriétés sont situées 4/6, rue Claude Veyron et 5 rue du Docteur Crestin ; lors de la construction du groupe scolaire, la ville de Lyon a pris à sa charge la reconstruction d'un certain nombre de murs d'enceinte avec l'accord de la copropriété, mais avec l'obligation de contractualiser pour pouvoir reprendre la pleine propriété de ce mur et assurer son entretien dans le futur.

C'est donc l'objet de cette délibération qui a d'abord été approuvée par les différentes copropriétés concernées et qui passe au conseil municipal afin de faire l'acquisition à 1 euro symbolique de la mitoyenneté de ces murs.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32 – 30581 – Lyon 7^e - Acquisition à l'euro symbolique par la ville de Lyon auprès d'Alliade Habitat d'un terrain, comprenant un hangar, issu de la parcelle BK n° 202, situé à l'arrière des copropriétés des 126 et 128 avenue Berthelot - EI07072 - n° inventaire 07072T001-01-Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020. Direction Centrale d'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit également d'une régularisation entre la ville de Lyon et Alliade Habitat pour une arrière cour située au 126, 128 avenue Berthelot.

La ville de Lyon et Alliade Habitat ont bénéficié d'un certain nombre de legs, en l'occurrence de Monsieur Guy AROUD, pour des logements et des terrains.

Dans le cadre de ce legs, une extension a été réalisée sur la partie arrière de ce terrain au 126, 128 avenue Berthelot et il s'avère que les actes de copropriété n'étaient pas régularisés. Il convient aujourd'hui de le faire.

Il est proposé une cession à l'euro symbolique à la ville de Lyon des différentes parcelles nécessaires à la fois au bon fonctionnement de ce logement et au projet d'aménagement sur ce secteur.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Départ de Monsieur AMANY

33 – 30327 – Lyon 7^e – PUP Duvivier Cronstadt – Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la SCI Berthelot, la Métropole de Lyon et la ville de Lyon, et de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon Adaptation du montant de l'opération 67014001 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015 - 2, programme 00012 – Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Nous restons dans le même secteur du projet partenarial Duvivier Cronstadt avec un avenant à la convention initiale. Nous avons déjà passé en conseil municipal du 29 mai 2017 une première convention à la fois pour la maîtrise d'ouvrage unique et pour le cofinancement de certains équipements publics.

Il s'avère aujourd'hui que ce projet évolue puisqu'un nouvel aménageur récupère un terrain supplémentaire par rapport à ce qui était prévu ; le terrain en question est un site repris par la SCI Berthelot (EIFFAGE) sur un tènement de 5 657 m² qui comprend l'ancien garage Volvo fermé depuis 5 ans et à l'arrière, il y a ce grand terrain.

Ce terrain va être aménagé avec une opération conforme aux règles définies dans le cadre de ce projet urbain partenarial, en termes de renouvellement urbain, de développement de l'économie avec des offres de locaux, d'une multiplicité d'offre de logements avec accession à la propriété mais également du logement locatif social, de nouvelles rues etc.

Cette opération va générer des aménagements d'espaces publics, des voiries nouvelles, notamment pour relier la route de Vienne à la rue Paul Duvivier, une voirie nouvelle qui va relier cette nouvelle voie à la rue Cronstadt, une voirie qui va devenir publique à la place de l'actuelle impasse des Chalets qui aujourd'hui est une copropriété privée, d'où son état, la création d'un espace public au droit du nouveau groupe scolaire qui va être construit (une placette de 350 m²), la réalisation d'une voie verte, c'est une nouveauté qui va permettre de relier l'avenue Berthelot à la rue Paul Duvivier. Et enfin, la requalification des différentes rues autour de ce secteur et, en termes de gros équipements, la réalisation d'un groupe scolaire de 19 classes et d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 36 berceaux qui sera acquis en VEFA et qui sera livré en 2022/2023, parallèle à la livraison du groupe scolaire.

L'ensemble de ces projets comprend l'extension des réseaux d'électricité ; le coût global de la réalisation de l'ensemble de ces équipements publics est estimé aujourd'hui à 8 883 246 euros. La participation du nouvel aménageur de la SCI Berthelot est donc calculée avec des règles rappelées dans la délibération pour un montant de 899 677 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34 - 30453 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Il s'agit de subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance.

La ville de Lyon soutient et encourage également les initiatives d'organismes associatifs dont l'objectif est de proposer des sorties ludiques ou culturelles répondant aux souhaits et capacités des personnes âgées.

Dans notre arrondissement, nous sommes concernés par 5 subventions : le Foyer restaurant le Colombier pour un montant de 19 000 euros. Ce foyer restaurant assure le restaurant de la résidence Marc Bloch mais il est ouvert à toutes les associations, à toutes les personnes âgées ; on y déjeune très bien puisque c'est une cuisine faite sur place. Il y a Le Patio des aînés pour un montant de 1 500 euros concernant le fonctionnement de ce café social accueillant des retraités issus notamment des migrations ; l'École des Grands parents européens Lyon Rhône pour un montant de 500 euros pour le fonctionnement général de l'association pour des actions intergénérationnelles. Ils en ont fait avec l'école Berthelot et ils souhaitent développer ces actions avec d'autres écoles. Enfin, l'Amicale des Anciens Jeunes pour un montant de 500 euros pour son fonctionnement et ALLIES-PLIES de Lyon pour la lutte contre la discrimination et l'exclusion par la participation à la vie culturelle des personnes en difficulté, pour un montant de 4 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Personne intéressée, Madame CONDEMINÉ ne participe pas au vote)

35 - 30650 - Lyon 7^e Requalification des voiries du Biodistrict Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la ville de Lyon – Lancement de l'opération 67011001 "Requalification des voiries du Biodistrict" - Affectation d'une partie de l'AP n°2015 - 2, Programme 00012 – Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Il s'agit de la requalification du Biodistrict de Gerland. Pour rappel, le projet urbain du Biodistrict poursuit les objectifs suivants : la structuration du quartier autour de deux éléments fédérateurs: la centralité place des Pavillons / allée de Fontenay et l'avenue Tony Garnier ; le développement des mobilités douces pour répondre aux besoins des entreprises et faciliter les déplacements intra-quartier ; la création d'une ambiance de type campus sport / santé en s'appuyant sur la présence des grands équipements et la diffusion du parc de Gerland et des allées dans le tissu urbain existant.

La frange ouest du Biodistrict Lyon-Gerland concentre de nombreux projets immobiliers.

En conséquence, la Métropole de Lyon et la ville de Lyon ont ainsi programmé la réalisation de travaux d'infrastructures publiques permettant d'accompagner et de répondre aux besoins des opérations immobilières livrées ou qui le seront à l'horizon 2020/2022, dont l'Institut de Recherche Technologique (IRT) BIOASTER (livré en 2015) ; la réhabilitation de l'École Normale Supérieure de Lyon et la création du laboratoire M8 (livraison 2020) ; le nouveau siège et site de production des Laboratoires Aguettant (site Gerland 2 livré en 2016) et le projet Urban Garden en lieu et place du site historique (livraison 2021) ; le Centre International de Recherche en Infectiologie, CIRI (livraison 2021) ; le Centre International de Recherche contre le Cancer, CIRC (livraison 2021).

Pour la livraison du Centre de Recherche Contre le Cancer (CIRC) et du bâtiment ENS M8, les travaux suivants ont été programmés : la requalification de la rue du Vercors sur la partie située entre l'avenue Tony Garnier au sud et l'entrée principale du site de l'ENS au nord ; la requalification du passage du Vercors, voie en impasse qui dessert déjà le laboratoire P4, l'Institut de recherche IBCP et, à terme, le CIRC. Elle rejoindra ainsi la voie verte qui sera aménagée au droit du CIRC entre l'avenue Tony Garnier et la Halle Tony Garnier ; la création d'une voie verte au droit du CIRC, de l'IBCP et du site du laboratoire P4, entre l'avenue Tony Garnier et la voie modes doux existante au droit de la Halle Tony Garnier ; la création d'une traversée piétonne sur l'avenue Tony Garnier, gérée par un plateau traversant et des feux tricolores. L'objectif est de relier à terme la future voie verte et l'espace public qui sera aménagé au droit du CIRI et de l'IRT.

Pour la livraison de l'extension du Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI) et de l'Institut de Recherche Technologique BIOASTER, l'aménagement d'un espace public au droit de ces deux bâtiments est prévu.

Il s'accompagnera de la requalification de la rue Pierre de Coubertin (au droit du CIRI) et de la réalisation de plateaux pour gérer les traversées piétonnes vers le site Aguettant / Urban Garden, la Cité Scolaire Internationale (CSI) et le parc de Gerland.

Pour la livraison du projet des Laboratoires Aguettant et du site Urban Garden, les travaux suivants ont été programmés : la réalisation d'une voie nouvelle entre la rue de Turin et la rue Alexander Fleming, elle aura pour vocation d'assurer la desserte de la Cité Scolaire Internationale (CSI), du laboratoire Aguettant et de l'immeuble Urban Garden ; la requalification de la rue Alexander Fleming, pour la partie située entre l'avenue Tony Garnier et la rue Pierre de Coubertin.

Le montant total des travaux est de 7 022 372 euros TTC qui sont pris pour une partie par la Métropole, pour un montant de 5 999 157 euros, et par la ville de Lyon, pour un montant de 1 023 215

euros TTC qui concernent les travaux d'éclairage public, d'espaces verts, de vidéo-protection et les études.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h40.
